

Pourquoi être partenaire ?



Une Ecole du Groupe HEMA

Le Groupe HEMA (Haut Enseignement du Management en Alternance) regroupe des écoles de management en alternance qui proposent des formations allant de Bac à Bac +5.

L'ISEAM (Institut Supérieur d'Etudes en Alternance du Management) est un établissement dédié à des formations spécialisées en alternance. Situé sur le même campus, l'ISEAM est partenaire de l'ESM-A, leader de l'alternance à ce niveau d'études depuis 17 ans.

L'ISEAM forme et met à votre disposition des collaborateurs de haut niveau...

de Bac+3 à Bac+5

➤ **Des collaborateurs de haut niveau** (Bac+2 à Bac+5), 3 jours par semaine **dans votre entreprise** sur une durée renouvelable de 12 à 14,5 mois.

➤ La possibilité de **recruter** des **personnes opérationnelles** (Masters spécialisés et Bachelor en alternance).

➤ Deux formules :
- la convention de stage alterné
- le contrat de professionnalisation

➤ Titres visés par la **CCI de Seine-et-Marne**

➤ **Programme Msa 1**
(Master spécialisé en alternance)

➤ **Programmes 3^{èmes} cycles Msa 2**
(Masters spécialisés en alternance)

17 Masters spécialisés en alternance

- Management opérationnel et conduite de projet
- Intelligence économique et compétitivité
- Management et marketing du luxe
- Management de la santé
- Management du tourisme de l'hôtellerie et des loisirs
- Management de la culture et des medias
- Gestion de patrimoine, de l'assurance et de l'immobilier
- Communication événementielle et promotionnelle
- Développement international avec l'Asie
- Management et développement durable
- Développement local durable et collectivités territoriales
- Management durable de l'énergie, de l'eau et des déchets
- Management durable de l'habitat, de l'urbanisme et des transports
- Management durable des organisations solidaires, des associations et des mutuelles
- Management durable et Qualité - Sécurité - Environnement (QSE)
- Management durable et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- Marketing durable, éco-communication, achats responsables

Etre partenaire de l'ISEAM

Qu'entendons-nous par « partenariat entreprise » ?

L'ISEAM développe de nouveaux moyens pour interagir avec les entreprises et vous impliquer dans la vie de l'école :

- Informations sur : les nouveaux programmes de spécialisation, les rentrées, les dates importantes de l'année,
- Interventions pédagogiques de vos cadres dans l'une de nos écoles (sous réserve de certaines compétences et diplômes),
- Participation à nos forums de recrutement,

- Diffusion de vos offres d'emploi auprès de notre réseau des anciens.
- Recrutements privilégiés : un professionnel du recrutement de notre institution sélectionne pour vous des candidats et vous accompagne tout au long de votre recrutement,
- Possibilité d'être membre du jury pour les soutenances,
- Visibilité de votre logo et lien vers votre site web à partir de notre page <partenaires>.
- Accès privilégié à notre réseau des anciens.

Pourquoi soutenir l'ISEAM ?

1 L'ISEAM ne reçoit pas de subvention ni de la région, ni de l'Etat.

- Ses financements dépendent des entreprises d'accueil et de votre taxe d'apprentissage.

2 L'ISEAM propose la totalité de ses cursus post Bac en alternance

- Nos Masters spécialisés et nos MBA se déroulent en alternance sous statut étudiant ou salarié.
- Nos étudiants bénéficient d'un financement des frais de fonctionnement de l'école par l'entreprise d'accueil et/ou par l'OPCA.

3 L'ISEAM facilite l'emploi pour ses étudiants et professionnalise ses enseignements

- De nombreuses applications concrètes font partie intégrante de la pédagogie.
- L'alternance permet à nos étudiants d'acquérir une solide expérience professionnelle.

4 Les ressources pédagogiques de l'ISEAM

- Les professeurs et les conférenciers sont des professionnels : leur enseignement répond donc aux exigences des entreprises.

Nos projets

Grâce à votre taxe d'apprentissage, nous pouvons :

- Continuer à mettre en place de nouvelles spécialisations
- Développer l'équipe pédagogique
- Améliorer les conditions d'accueil des étudiants

- Financer de nouveaux équipements informatiques
- Mettre en place de nouveaux événements avec les entreprises (forums de recrutement, petits déjeuners,...)

Comment être partenaire ?

Modalités de versement de la Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est la seule taxe pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire. Il s'agit d'un véritable outil d'investissement qu'il vous appartient de bien maîtriser.

L'ISEAM est habilité à percevoir la catégorie C (niveau I, cadres supérieurs), la catégorie B (niveaux II et III, cadres moyens) et **par cumul** la catégorie A (niveaux IV et V). Si vous attribuez déjà votre taxe d'apprentissage à un autre établissement, il vous est possible aussi de nous en attribuer une partie.

Ces versements doivent se faire par le biais de votre Organisme

Collecteur habituel (CCI, Syndicat Professionnel, etc.) en précisant le nom et les coordonnées du ou des établissement(s) bénéficiaire(s) :

ISEAM Marne-La-Vallée
52 rue de la Maison Rouge – Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Merci pour la confiance que vous nous accorderez.

L'ISEAM vous conseille et vous assiste pour le calcul et la gestion de votre taxe d'apprentissage.

Votre contact : Damien TARDIVON - Tél : 01 72 84 60 02

Mail : dtardivon@hemail.fr



52, rue de la Maison Rouge - Lognes • 77437 Marne-La-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 72 84 60 02 • Fax : 01 64 62 62 43 • e-mail : dtardivon@hemail.fr
Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur Technique - RCS Meaux (77) : 448 065 086

www.iseam.eu